



ASSOCIATION, COMMUNICATION

## Un nouveau portail au service des associations pour faire leurs demandes de subvention

La Ville de Guérande met à disposition des associations, une nouvelle plateforme en ligne à compter du 7 novembre.

*Publié le 07 novembre 2022*

Afin de simplifier les démarches de demande de subvention aux associations, un nouveau service en ligne vient de voir le jour.

Entre le 7 novembre 2022 et le 31 janvier 2023, les associations peuvent se connecter sur <https://portail-associations.3douest.com/capatlantique>

Un tutoriel est disponible sur le site de la Ville pour vous accompagner lors de la première connexion.

> [Télécharger le tutoriel](#)

Afin d'effectuer correctement la demande, l'utilisateur doit remplir les informations concernant son association.

Pour réaliser la demande de subvention, l'utilisateur doit cliquer sur l'onglet "Mes demandes".

Si vous avez besoin d'aide, ce portail dispose également d'une messagerie et vous pouvez également contacter le service finances de la Ville de Guérande par mail à [finances@ville-guerande.fr](mailto:finances@ville-guerande.fr)



Ville de  
**Guérande**

### HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au  
Bois  
44350 Guérande  
Tél : 02 40 15 60 40

### HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h  
13h30 > 17h30  
Mar : 14h30 > 17h30  
Sam : 9h > 12h